

Discours de Walter Hallstein devant le comité Spaak (Bruxelles, 9 juillet 1955)

Légende: Le 9 juillet 1955, Walter Hallstein, secrétaire d'État au ministère allemand des Affaires étrangères, prononce devant le Comité intergouvernemental créé par la conférence de Messine un discours dans lequel il exprime la position du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne (RFA) quant à la mise en œuvre des décisions adoptées dix jours plus tôt par les Six à Messine.

Source: Archives historiques du Conseil de l'Union européenne, Bruxelles, Rue de la Loi 175. Négociations des traités instituant la CEE et la CEEA (1955-1957), CM3. Comité intergouvernementale: réunion des chefs de délégation, Bruxelles, 09.07.1955, CM3/NEGO/028.

Copyright: (c) Union européenne

URL:

http://www.cvce.eu/obj/discours_de_walter_hallstein_devant_le_comite_spaak_bruelles_9_juillet_1955-fr-38735494-bf50-4b80-9939-a5694e1dacfb.html



Date de dernière mise à jour: 05/11/2015

Discours de Walter Hallstein devant le comité Spaak (Bruxelles, 9 juillet 1955)

Monsieur le président, Messieurs,

Vous vous êtes réunis aujourd'hui pour discuter de l'organisation de la conférence et de sa procédure future. Permettez-moi d'essayer de contribuer au succès de ces efforts en faisant quelques remarques de principe qui ne touchent pas encore ces problèmes techniques.

Ces remarques ont trait à l'esprit avec lequel le gouvernement fédéral aborde la question de l'exécution de la résolution de Messine. Au fond, le gouvernement fédéral croyait avoir précisé son point de vue, sans équivoque possible, dans les déclarations de ses organes compétents et dans son mémorandum. Mais nous ne sommes maîtres que de nos propres paroles; nous ne sommes pas maîtres des interprétations que leur donne l'opinion publique. Il ne faut peut-être pas trop s'étonner que dans la situation politique actuelle, où existent ou semblent du moins exister des possibilités d'évolution diverses, on rencontre, ça et là, l'interprétation fautive que le gouvernement fédéral ne poursuit plus avec la même rigueur son ancienne politique visant l'intégration solide de l'Europe. Mais c'est précisément dans cette situation que je viens d'évoquer qu'une telle erreur ne doit pas subsister dans les esprits, et le gouvernement fédéral désire faire tout ce qui est en son pouvoir afin qu'elle disparaisse partout et pour toujours. C'est dans ce but que le ministre fédéral des Affaires étrangères, Monsieur von Brentano, a fait une déclaration, mercredi, devant l'Assemblée commune du Conseil de l'Europe à Strasbourg. C'est dans ce but que Monsieur le chancelier fédéral m'a délégué ici pour préciser encore une fois devant vous de façon claire et nette la grande ligne de la politique du gouvernement fédéral. Cette ligne politique ne consiste pas seulement dans l'acceptation sans réserve de la résolution adoptée à Messine, mais encore dans la ferme volonté de donner, dans les limites du possible, la préférence à la solution européenne partout où se présenteraient des alternatives en vertu de cette résolution.

Comme je l'ai déjà déclaré à Messine, le gouvernement fédéral est fermement convaincu qu'il faut reprendre l'idée de l'intégration en faisant un pas décisif, dès maintenant et dans le cadre dans lequel nous sommes réunis ici même. C'est là une nécessité économique, mais avant tout une nécessité politique.

Je répète ce que j'ai déjà dit à Messine à ce sujet. Il ne peut y avoir de véritable paix dans le monde sans un équilibre stable entre l'est et l'ouest. Cet équilibre n'est possible qu'avec une Europe unie et qui serait un poids dans la balance.

C'est sous l'aspect de cette nécessité politique, que le gouvernement fédéral conçoit l'interprétation et l'exécution de la résolution de Messine.

Si nous nous en tenons à cet aspect, le malentendu selon lequel nos efforts iraient à l'encontre des aspirations poursuivies dans le cadre plus étendu des organisations du GATT et de l'OECE, n'existe plus. Car à l'avis du gouvernement fédéral ces aspirations purement économiques ont besoin d'être complétées sous l'aspect politique par les liens plus étroits que nous nous efforçons de nouer en vue de l'unification de l'Europe. Les deux sont nécessaires; d'une part l'établissement général de libres relations économiques dans un monde occidental libre; d'autre part la création d'une Europe unie sur le plan politique et qui deviendrait une partie intégrante de ce système du monde occidental libre. Les deux se complètent et se soutiennent l'un l'autre.

De même cet aspect politique à l'échelon européen nous donnera bien des fois un critérium pour juger des points de détail dont auront à s'occuper les experts. Eux également ne devront jamais perdre de vue qu'il ne s'agit pas seulement de savoir si telle ou telle solution serait préférable du point de vue économique ou technique mais aussi et avant tout si la solution contribue à l'unification de l'Europe telle que nous voulons la réaliser dans ce cadre-ci. Certes, une solution techniquement mauvaise est aussi sans valeur du point de vue politique. Mais souvent différentes solutions techniques vont s'offrir, où il restera à discuter si l'une est vraiment bien supérieure à l'autre. Dans tous ces cas il faudrait, avant tout autre, prendre en considération celle des solutions qui est susceptible de hâter et de raffermir l'intégration politique des États ici réunis.

Enfin, le respect de cet aspect politique européen que je viens de vous exposer - et j'aimerais le souligner au

nom du gouvernement fédéral - constitue la clé pour l'interprétation de notre mémorandum et de notre prise de position. Il est par conséquent franchement absurde d'avoir parfois pensé que le gouvernement fédéral s'était déclaré - en contradiction avec sa politique antérieure - en principe contre toute solution supranationale dans tel ou tel domaine. Je répète que ceci est une absurdité. Car comment peut-on poser l'unification de l'Europe comme postulat politique et en même temps se proposer de ne pas s'écarter de la conception de l'État national ! Aucun organe allemand responsable n'a jamais songé à une telle absurdité. Même si par occasion l'idée d'une intégration dans certains domaines spécialisés a été considérée comme moins désirable, ce n'était pas parce qu'une telle intégration partielle eût paru trop européenne aux partisans de ce point de vue, mais au contraire parce que, à leur avis, les solutions envisagées étaient désavantageuses, voire nuisibles. Il est en effet inconcevable de bâtir l'unité de l'Europe en multipliant successivement, sans lien entre elles, les intégrations dans des domaines spécialisés, le charbon et l'acier d'abord, et ensuite les textiles, les machines-outils, etc. - ayant chacune son marché partiel spécial et sa propre Haute Autorité; et on n'est pas nécessairement un mauvais Européen si on le dit. On rend au contraire même service à l'idée d'une intégration européenne efficace si l'on maintient, ici encore, que cette idée est une idée politique, plus ample et visant un tout; et que ce que nous faisons, même les intégrations partielles là où elles sont nécessaires (p.ex. dans le domaine de l'énergie atomique), devra s'insérer dans cet ensemble.

Permettez-moi de vous illustrer brièvement cette conception en me référant aux détails du mémorandum allemand.

Pour ce qui en est du problème des transports et de l'énergie traditionnelle, nous partageons, ainsi qu'il ressort du mémorandum, essentiellement l'opinion exposée dans le mémorandum des États du Bénélux; notamment en ce qui concerne les institutions, la question est, à notre avis, également encore en suspens. Quant au problème du domaine de loin le plus important des intégrations partielles, le domaine de l'énergie atomique, le gouvernement fédéral était dès le début d'accord avec la conception exprimée dans le mémorandum du Benelux, à savoir qu'une organisation européenne avec des organes européens ayant le pouvoir de décision et des moyens d'action européenne est désirable et nécessaire.

C'est avec le même esprit que nous abordons le problème de l'intégration économique générale. Là encore, nous n'avons nullement rejeté l'idée d'organes supranationaux. Nous sommes, au contraire, d'avis qu'un véritable marché commun, ayant des règles communes, doit avoir sous une forme ou une autre des organes supranationaux communs, qui garantissent le respect de ces règles communes ainsi que leur fonctionnement. Si, dans notre mémorandum, nous n'avions pas dès le début proposé l'institution de tels organes, mais d'abord, l'institution d'un Comité consultatif, qui devait, par la suite, faire les propositions institutionnelles, il ne s'agissait là que d'une différence de méthode. Il semblait préférable que l'élaboration et l'adoption à l'unanimité des règles nécessaires pour le marché commun soient préparées d'abord par un Comité consultatif, qui aurait sous ce rapport à étudier les organes supranationaux nécessaires au fonctionnement de cette réglementation.

Le Comité consultatif n'était donc envisagé qu'à titre d'étape et non comme objectif final. S'il s'avérait possible de rendre cette étape superflue par les progrès rapides de la Conférence, personne n'en serait plus heureux que nous.

Je suis arrivé à la fin de ce que j'avais voulu vous dire. A l'avis du gouvernement fédéral, il s'agit, je le répète, de constatations évidentes. Mais à une époque aussi confuse et pleine de doutes, il n'était peut-être pas inutile de répéter que la République fédérale poursuit son ancienne politique européenne et que c'est dans l'esprit de cette ancienne politique européenne qu'elle aborde la nouvelle phase de l'intégration.